

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 26/09/2025

VOI.25.00.A02632

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et
BOULEVARD JOHN F. KENNEDY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAFF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)
Vu la demande du SERVICE VOIRIE PROPRIETE
Considérant que des travaux de desherbage et de nettoyage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13/10/2025 au 24/10/2025 BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et BOULEVARD JOHN F. KENNEDY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 24/10/2025, la circulation est interdite alternativement, voie de gauche, voie de droite, chaque nuit de 1h30 à 7h00 dans les deux sens de circulation et selon les besoins du chantier. Chantier mobile., :

- BOULEVARD LEON BLUM
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY

Article 2 : À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 24/10/2025, de 1h30 à 7h00, et une nuit durant cette période la circulation sous le passage inférieur rue de Vesoul sera interdite .

la déviation se fera sur les bretelles de part et d'autre du passage inférieur.,
BOULEVARD WINSTON CHURCHILL.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~25~~ **25 SEP. 2025**

Pour la Maire,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée ,